

RAPPEL DE LA PROCEDURE POUR LES POSTULANTS AUX CAMPS A L'ETRANGER

UN JEUNE NE PEUT POSTULER A UN CAMP QUE S'IL EST PARRAINE PAR UN CLUB ET UN DISTRICT.

1/ Si le jeune a déjà rempli un dossier complet – via le site :

Il doit être **signé par tous – page 6 (lui-même, ses parents s'il est mineur, le Président du club parrain et le responsable camps du District)**. Il reste au jeune à sélectionner – sur le site – les camps (par ordre de préférence), auxquels il souhaite participer.

Son dossier sera, alors, transmis par le responsable camps du district, par e-mail au CRJ, avec la mention des camps sélectionnés (pays – titre – dates).

2/ Si le jeune n'a rempli qu'une fiche de pré-inscription – via le site :

Il doit y mentionner le nom du club et de la personne qui le parrainent ainsi que le district et préciser, dans la lettre de motivations demandée sur cette fiche, les camps (par ordre de préférence) auxquels il souhaite participer. **Cette lettre de motivations doit être en anglais.**

Le CRJ et le responsable camps (ou le DYEC) du District reçoivent une alerte e-mail de pré-candidature.

Le CRJ utilisera la fiche de pré-inscription du jeune pour présenter sa candidature à l'organisateur étranger en attendant le dossier d'inscription complet et signé par tous.

Si le jeune est accepté par l'organisateur étranger, son acceptation ne sera définitive que lorsque le CRJ aura reçu, par e-mail, le dossier d'inscription complet et dûment signé par tous (cf ci-dessus).

Frais de dossiers : 140 €.

Ils sont réglés à l'ordre du district qui retransmet au CRJ (virement ou chèque) ou à l'ordre du CRJ (chèques collectés par le district et retransmis au CRJ).